

## HORAIRE DE LA PATINOIRE POUR LA SAISON HIVERNALE 2025-2026

*Cet horaire est sujet à changement sans préavis en raison des conditions météorologiques et des réservations.*

HEURE/JOUR	9h00 à 13h00	13h00 à 14h30	14h30 à 16h00	16h00 à 18h00	18h00 à 19h30	19h30 à 21h30	21h30
LUNDI	LIBRE ou RÉSERVATION	PATINAGE LIBRE	HOCKEY LIBRE ADULTES OU RÉSERVATION	HOCKEY LIBRE JEUNES	PATINAGE LIBRE	HOCKEY LIBRE ADULTES OU RÉSERVATION	FERMETURE
MARDI	LIBRE ou RÉSERVATION	PATINAGE LIBRE	HOCKEY LIBRE ADULTES OU RÉSERVATION	PATINAGE LIBRE	HOCKEY LIBRE JEUNES	HOCKEY LIBRE ADULTES OU RÉSERVATION	FERMETURE
MERCREDI	LIBRE ou RÉSERVATION	PATINAGE LIBRE	HOCKEY LIBRE ADULTES OU RÉSERVATION	HOCKEY LIBRE JEUNES	PATINAGE LIBRE	HOCKEY LIBRE ADULTES OU RÉSERVATION	FERMETURE
JEUDI	LIBRE ou RÉSERVATION	PATINAGE LIBRE	HOCKEY LIBRE ADULTES OU RÉSERVATION	PATINAGE LIBRE	HOCKEY LIBRE JEUNES	HOCKEY LIBRE ADULTES OU RÉSERVATION	FERMETURE
VENDREDI	LIBRE ou RÉSERVATION	PATINAGE LIBRE	HOCKEY LIBRE ADULTES OU RÉSERVATION	HOCKEY LIBRE JEUNES	PATINAGE LIBRE	HOCKEY LIBRE ADULTES OU RÉSERVATION	FERMETURE
SAMEDI	LIBRE ou RÉSERVATION	HOCKEY LIBRE JEUNES	HOCKEY LIBRE ADULTES OU RÉSERVATION	PATINAGE LIBRE	HOCKEY LIBRE JEUNES	HOCKEY LIBRE ADULTES OU RÉSERVATION	FERMETURE
DIMANCHE	LIBRE ou RÉSERVATION	PATINAGE LIBRE	HOCKEY LIBRE ADULTES OU RÉSERVATION	HOCKEY LIBRE JEUNES	PATINAGE LIBRE	HOCKEY LIBRE ADULTES OU RÉSERVATION	FERMETURE

\* **Réservation** : Pendant les heures d'ouverture du bureau municipal (du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h), téléphonez au 418 760-1060. En dehors des heures d'ouverture du bureau municipal, téléphonez au 418 240-0181 (employé en service).

\* Réservation au Centre de services scolaire de Charlevoix : Veuillez noter que la patinoire sera strictement réservée pour les élèves de l'école St-Pierre les après-midi des 20, 23 et 27 janvier 2026 ainsi que du 6 février 2026.

**\* Consignes à suivre :**

- Interdiction de flâner – La collaboration de tous ainsi que celle des parents sont primordiales.
- Interdiction de fumer, de vapoter et de consommer des boissons alcoolisées et de la drogue sur le site. Aucun acte de vandalisme ne sera toléré.
- Obligation de suivre les règlements affichés dans le chalet et à proximité de la patinoire.

*Advenant le non-respect de ces consignes, la municipalité se réserve le droit d'interdire au contrevenant l'accès au site et même de fermer complètement le site.*